

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU  
Contact :03.25.30.68.66  
Mèl : [fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 3 novembre 2016

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Guillaume Tavin et en qualité d'expert Matthieu Testart.

1) Approbation des PV des CTL des 19 avril et 23 mai 2016

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

2)3) Modification des horaires d'ouverture des CFP de Chaumont, Saint Dizier, Joinville, Langres, Bourbonne, Nogent, Bourmont et Wassy et avenants des règlements intérieurs

La circulaire de décembre 2014 a appelé les directions locales à réduire les horaires d'ouverture au public selon les modalités suivantes :

- 16H pour les villes de moins de 10000 habitants
- 24H pour les villes supérieurs à 10000 habitants (en Haute Marne Saint Dizier et Chaumont)

L'objectif de la DDFIP est d'utiliser au maximum la possibilité offerte par la direction générale en réduisant les horaires d'ouverture actuels.

La remontée de la 1ère vague mise en place en 2015 est que les agents ont une meilleure approche des travaux en back office et une meilleure fluidité du travail.

Pour information, les CFP d'Andelot, Chalindrey, Chateauvillain et Prauthoy conservent leurs horaires d'ouverture actuels car ils étaient déjà au minimum.

Une unification des horaires de la cité administrative et de la direction a été souhaitée pour éviter le déport (mot du jour) des usagers. De plus, les horaires d'ouverture le matin de la cité administrative se calent sur les horaires d'ouverture de la préfecture.

FO rappelle son attachement au service public de qualité, de proximité et que les collègues restent très attachés à la mission accueil.

La décision de réduire l'accueil au public est un pansement sur une jambe de bois et ne résoudra pas le manque d'agents. La directrice répond qu'elle est consciente que le manque de moyens nécessite de trouver des solutions dont les réductions d'horaires d'accueil.

Elle rappelle que la réception du public va considérablement diminuer avec la généralisation de l'obligation du télé paiement pour les sommes supérieures à 300 € à compter de 2019.

FO constate que la fermeture au public occasionne une augmentation des appels téléphoniques les jours de fermeture et demande si concomitamment, à ces fermetures, les agents pourraient ne pas répondre au téléphone.

La directrice souhaite que les services mettent en place une gestion organisationnelle du téléphone mais n'est pas contre la mise en œuvre d'une demie journée par semaine sans téléphone.

Elle ajoute que d'autres administrations et organisations ne sont déjà plus joignables que par internet et que notre administration doit s'adapter aux nouvelles technologies.

Une campagne de communication auprès des institutionnels et des usagers sera faite en fin d'année.

Le tableau des modifications des horaires d'ouverture est joint en annexe de ce compte rendu.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4		
ABSTENTION		1	1

FO vote CONTRE car la mise en œuvre des modifications des horaires d'ouverture n'est pas la solution à la détérioration des conditions de travail des agents, ni aux nombreuses suppressions d'emploi.

#### 4) Mise en œuvre de l'Accueil Personnalisé sur RDV (APRDV)

L'IP en charge du dossier présente les dispositions générales et la déclinaison choisie au niveau local.

Une expérimentation a été menée depuis novembre 2014 dans le Val de Marne et dans l'Aube.

Cette démarche s'inscrit dans la cadre de la rénovation du dispositif d'accueil auprès des usagers et devrait permettre une meilleure gestion des flux des usagers particulièrement lors des grosses campagnes ainsi qu'une meilleure organisation des services concernées.

Une distinction des questions dites simples et complexes sera faite.

L'outil de gestion des agendas de l'APRDV sera mis en place à compter du 5 décembre avec un accès aux usagers via [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) dès la mi-janvier.

Le déploiement s'effectuera dans les SIP de Chaumont et Saint Dizier, SIE Chaumont et Saint Dizier, le SIP de Joinville, le SIP-IE de Langres et le CDIF de Chaumont.

3 référents été désignés pour accompagner cette mise en œuvre.

FO s'interroge sur la venue d'usagers sans RDV avec questions complexes et leur prise en charge, la directrice répond qu'un traitement particulier sera mis en place pour les personnes venant de loin ou ayant des difficultés à se déplacer.

**La notion de complexe comprend les contentieux en outre et tout sujet demandant technicité, donc au finalement quasiment tout !!!**

Les agents devront impérativement interroger les usagers lors de la prise de RDV sur la légitimité de ce RDV, et si prise de RDV par internet, un contre appel automatique devra être effectué.

FO répond qu'au final, l'accueil se déroulait déjà sous cette forme et que la mise en place de l'APRDV va mobiliser beaucoup de temps et de personnes alors que le système actuel fonctionnait bien. De plus, cet outil va permettre un suivi statistique très précis. **Flicage ?**

Réponse est faite que ça fonctionnait bien mais que l'outil va améliorer encore plus l'accueil. De plus, l'accueil primaire ne fera quasiment plus que de la délivrance et que les usagers devront être éduqués à trouver l'information seuls.

## Après l'APRDV, le DTTS (Démerde-Toi tout Seul)

La directrice ajoute que plus d'agents seront amenés à faire de l'accueil, qu'il n'y aura plus d'agents dédiés et qu'un système de roulement devra être mis en place en fonction des agendas, compétences, absences...

La durée d'un RDV sera paramétrée à 20 minutes maximum mais pourra être modifiée. FO s'interroge sur cette durée qui pourrait ajouter une pression supplémentaire aux collègues.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	
ABSTENTION			1

### 5) Évolutions de la sphère fiscale

- Mise en place des pôles pénaux interrégionaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : La DG se rend compte que les petits départements n'ont pas les moyens humains pour gérer ce genre de dossier (c'est l'Aube aujourd'hui qui rédige les poursuites pénales de notre direction) et va mettre en place des pôles au sein des DIRCOFI.
- MEMO va remplacer l'outil RIALTO investigation, outil des BDV et PCE. FO s'interroge sur la mise en place de cet outil qui va « cliquer » encore plus le travail des vérificateurs et leur demander encore plus de travail. La direction a répondu que ce n'était pas le but de l'application. **C'est celà, oui !**
- Mise en place des pôles de programmation au sein des DIRCOFI  
Les DIRCOFI vont éditer des listes de requêtage SIRIUS pour aider les PCE dans la programmation. FO s'interroge sur la mise en place de ce dispositif et notamment du délai de 2 mois pour exploiter ces listes qui peut mettre une pression supplémentaire aux collègues, d'autant qu'aujourd'hui on ne connaît ni la volumétrie, ni la qualité de ces listes.  
La directrice répond que ce délai de 2 mois n'est pas fixe (mais c'est écrit dans la note nationale). FO rappelle, par ailleurs, que le PCE vient de voir son effectif réduit suite au départ d'une inspectrice.

## 6) Évolutions dans la sphère foncière des SPF

FIDJI, outil informatique, va devenir une application informatique nationale, ce qui permettra la mise en œuvre d'un travail à distance entre SPF. Le rapprochement des deux SPF prévus initialement le 1<sup>er</sup> septembre 2017 est reporté au 1<sup>er</sup> semestre 2018, sous réserve de résolution des problèmes informatiques et des pré requis obligatoires atteints à la date de fusion.

La DDFIP a demandé à intégrer une expérimentation du travail à distance entre SPF, si réponse positive, le SPF de Saint Dizier pourra apporter son aide au SPF de Chaumont.

FO demande à la direction où en est la fusion des services « enregistrement » de Chaumont et Saint Dizier au 1<sup>er</sup> mars 2017.

La directrice répond que le délai d'enregistrement sous MOOREA doit être identique pour les deux services mais le vade-mecum prévoit la possibilité de travailler à distance sous MOOREA avec une dégradation des temps de réponse.

Elle pense qu'il serait opportun de faire directement la fusion des services enregistrement avec le SPF de Chaumont le 1<sup>er</sup> septembre 2017 sans passer par la case fusion des 2 enregistrements de Saint Dizier et Chaumont prévue le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Le transfert d'emplois sera donc concrétisé le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

FO évoque la situation du SPF de Chaumont et des collègues qui se sentent désavoués quant à la qualité de leur travail. FO ajoute que les méthodes de travail des collègues du SPF de Chaumont ne relèvent pas de leur responsabilité mais de celles de l'encadrement. La directrice répond que les collègues de Chaumont devront se rendre à Saint Dizier pour connaître leurs méthodes de travail. Elle veut que les agents comprennent qu'ils peuvent travailler autrement en priorisant les tâches mais ne remet pas en cause la qualité de leur travail.

FO répond que les collègues n'ont aucune obligation d'accepter de se rendre sur Saint Dizier et que cela doit se faire sur la base du volontariat car chacun a des impératifs souvent personnels les empêchant de se déplacer.

La directrice a évoqué la convention nationale signée entre la DG et la chambre nationale des notaires quant à l'accès des notaires à FIDJI en mode consultation afin de limiter les demandes de renseignements sommaires urgents.

## 7) Questions diverses

- La directrice annonce que la fusion des RAN de Joinville et Saint Dizier a été officialisée avec une mise en œuvre pour le mouvement de mutations du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

- La directrice rappelle que le projet de fermeture d'Andelot est ajourné pour 2017 mais que le nouveau schéma intercommunal pourrait rebattre les cartes.

Elle ajoute que des discussions sont en cours sur le choix du siège des Communautés de Communes de Bourmont et d'Andelot, à savoir que le siège d'une communauté ne se situe pas forcément dans la commune où se situe une trésorerie.

Enfin, la direction n'est peut être pas mécontente que les actions menées par FO et les élus locaux ait empêché la fermeture d'Andelot au 1<sup>er</sup> janvier 2017, affaire à suivre !

- Service civique : la DDFIP a recruté 2 contrats pour les SIP de Saint Dizier et Chaumont, leurs contrats ont débuté le 12 octobre dernier et s'achèveront le 11 juin 2017. Le cadrage national précise que ces emplois effectueront uniquement du pré accueil, devront faire de la publicité pour [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et de la communication auprès des établissements scolaires en matière de civisme fiscal et outils internet.
- Bourbonne les Bains : FO évoque la convention signée entre les trésoreries de Langres et de Bourbonne pour la gestion de la communauté de communes du Bassigny et s'inquiète des modalités de mise en œuvre qui remettent en cause les méthodes de travail des collègues. Le directeur du pôle Gestion Publique répond que le problème est résolu et qu'effectivement plusieurs centaines de poursuites « phase comminatoire » ont été envoyées à la mauvaise période sans aucune information aux agents. Il s'est d'ailleurs rendu sur place avec le trésorier de Langres et son adjointe afin d'expliquer le protocole d'aide mis en place.
- FO demande où en sont les travaux de fermeture de la trésorerie de Montier en Der. La direction répond que la fermeture au public sera effective le 9 décembre. Par contre, la date de transfert sous HELIOS n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Les agents poursuivront les travaux après le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au Transfert Restructurations Fusion, non encore prévu à ce jour.  
Au niveau RH, la situation des contrôleurs sera régularisée lors de la CAPL prévue le 8 novembre, la situation de la trésorière sera évoquée à titre informatif lors de la CPAL du 8 également. Le mouvement des agents C sera régularisé lors d'une CAPL en début d'année 2017.
- FO demande ce qu'il en est de la gestion des hôpitaux de Wassy, Montier en Der et Joinville. Ceux-ci seront transférés à la trésorerie Saint Dizier hospitaliers OPH au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Trois collègues rejoindront la trésorerie.

- FO évoque la visite de l'antenne immobilière de Strasbourg au CFP de Saint Dizier rue Brigadier Albert dans l'éventualité de l'arrivée de la trésorerie de Saint Dizier hospitaliers OPH. La direction répond qu'en effet, elle souhaite rationaliser l'occupation des locaux. Le déménagement de la trésorerie permettrait l'économie de milliers d'euros de loyers, d'autant plus qu'à l'horizon 2018, les départs des SPF et service enregistrement laisseront de la place.

Elle ajoute que l'OPH de Saint Dizier réfléchit actuellement sur l'opportunité de passer à la comptabilité privée, à savoir que si la délibération passe avant le 31 décembre 2016, le départ de la gestion de l'OPH sera possible au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sinon au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- FO évoque les difficultés liées aux dégagements de la trésorerie de Saint Dizier au niveau du choix des horaires mais aussi au niveau matériel.

La direction répond que la chef de service assurera la surveillance de ce dégagement et qu'elle a été saisie sur le problème du « trappon » et qu'un technicien va intervenir.

- FO a appris que la ville de Saint Dizier souhaitait cesser les régies et s'inquiète des conséquences sur les collègues de la trésorerie Saint Dizier collectivités. Le directeur de pôle GP répond, qu'en effet, la gestion du conservatoire a basculé au 1<sup>er</sup> septembre 2016, celle des cantine et périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et celle de la crèche au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La mise en œuvre du compte famille par la ville et du paiement dématérialisé va limiter l'impact de l'accueil du public.

**FO ne partage pas du tout l'optimisme de la direction et restera vigilant.**

- FO s'inquiète du devenir du CFP de Joinville lié aux travaux d'accessibilité handicapés rendus obligatoires en 2020. La direction répond qu'en effet, des études architecturales ont déjà été menées et que les travaux seront extrêmement onéreux. Ces travaux devront être financés par une ligne budgétaire 724 qui sera accordée...ou non. Dans ce cas, les solutions seront le déménagement ou la fermeture.

**Souvenez-vous de notre inquiétude lors de la proposition de la fusion des RAN de Joinville et Saint Dizier !**



- FO s'enquiert du devenir du service Domaines avec la mise en place des Pôles d'Évaluation Domaniaux et le transfert de la mission évaluation au 1<sup>er</sup> septembre 2017 dans les Vosges. La direction répond qu'en effet le transfert d'emploi aura lieu au 1<sup>er</sup> septembre 2017 mais le « Domaines » verra la mission de la gestion domaniale renforcée

**Et la marmotte...elle met le chocolat dans le papier d'alu !**